

2025-10-41



Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) : M. VERGNES PhilippeAgissant en qualité de Président pour l'association : Société Amicale de la Vallée du TarnTél. : 06.33.39.16.97 Mail : philisa81@orange.fr

Agrément n° : _____

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons,

De : ☐ 1^{er} groupe ☒ 3^{ème} groupe (cochez le groupe de votre choix)

➡ 1^{er} groupe : boissons non alcoolisées / 3^{ème} groupe : boissons ne titrant pas à plus de 18° d'alcool
(vin, bière, cidre, vin doux naturel, crème de cassis...etc)

Du : Samedi 1^{er} novembre 2025 à 09 heures 00Au : Dimanche 2 novembre 2025 à 17 heures 00A l'occasion de : l'exposition avicole de RabastensLieu de la manifestation : Salle Roger Gêteille

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

A Seraillac le 01 tout 2025 Signature : Po le président M. VERGNES Philippe
et secrétaire M. PLAUZET Sébastien**Arrêté du Maire**

Le Maire de la Commune de Rabastens

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'art. L 3334-2 et L 352-5 du Code de la santé publique,

Vu l'art. L 48 du Code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,

Arrête :M VERGNES Philippe de l'association Société Amicale de la Vallée du TarnEst autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^{ème} groupe à RabastensDu : Samedi 1^{er} novembre 2025 à 09 heures 00Au : Dimanche 2 novembre 2025 à 17 heures 00A l'occasion de : Exposition Avicole de Rabastens

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Rabastens, le 27 octobre 2025

Le Maire



Nicolas GERAUD